



Mise a pied conservatoire qui dure

Par **ENSOLO**, le **01/09/2009** à **18:14**

Bonjour, les faits se sont déroulés le 29 juillet, je travaille chez leclerc dans les landes, j'ai eu une engueulade avec un chef de rayon qui n'est pas mon supérieur direct pour une histoire de rangement de réserve et il m'a insulté puis je l'ai attendu à la sortie de mon boulot sur le parking de là j'ai demandé de vives explications et je lui ai donné une gifle puis je suis parti. Le lendemain je vais à mon travail, mon chef de secteur ainsi que la comptable étaient présents, me disent que je peux repartir chez moi et me donnent la lettre de convocation à un entretien préalable. Le samedi 1er je reçois le double de cette convocation par recommandé. Je vais à l'entretien accompagné du délégué cgt le 7 août et je nie avoir donné une gifle à ce monsieur, puisque il n'y avait pas de témoins quand je suis reparti chez moi. Le patron dit que c'est une faute grave, là je suis parti porter plainte à la gendarmerie pour insultes dont j'ai un double. Depuis ça je n'ai toujours pas reçu de réponse de mon employeur et il a jusqu'au 7 septembre. Je me suis mis en arrêt maladie à partir du 11 août pour un mois. Est-ce que je dois attendre cette date fatidique, que faire???? je vous demande de l'aide car j'ai vraiment le moral à zéro.